

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU JEUDI 03 FEVRIER 2022

19h

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2022

Présents : Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, M. THOMAZON, Mme MACUDZINSKI, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. DEGREMONT, M. RUMEAU, M. FLORENT, Mme TRANNOY

Excusés : Mme GALHARAGUE (pouvoir à Mme DOMINGOS-FREIRE), M. LANTEZ (pouvoir à M. DEGREMONT), Mme PATOU (pouvoir à M. DECAUDAIN)

Absent : M. MAUROY

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Par mail en date du 06/12/2021, Madame GALHARAGUE souhaite apporter les modifications suivantes dans le 13^e point « Informations et questions diverses », point relatif aux « livres de la bibliothèque » :

- Remplacer : « *Cependant suite à une incompréhension ou un problème de communication entre la Mairie et les bibliothécaires a mis en évidence que certains livres triés devaient rester, en réalité, la propriété de la Bibliothèque.* » qui n'est pas correct du point de vue de la syntaxe par : « *Cependant, une incompréhension ou un problème de communication entre la Mairie et les bibliothécaires a provoqué un souci ; en effet, certains livres triés devaient rester, en réalité, la propriété de la Bibliothèque* ».
- Et ajouter : « *D'autre part, les livres pour l'école ont déjà été donnés et ceux destinés aux assistantes maternelles de Nointel ne seront pas donnés comme prévu avant qu'un accord avec les bibliothécaires ne soit trouvé. Une réunion de concertation sera organisée dans les prochaines semaines entre les bibliothécaires et Mesdames FRAISSE, GALHARAGUE et TRANNOY afin de remettre tout cela à plat* ».

Ces modifications ayant été apportées, le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021 à l'unanimité.

2/ AMENAGEMENT DU BÂTIMENT DESTINE A ACCUEILLIR LES SERVICES TECHNIQUES – CHOIX DE L'ARCHITECTE :

Le bâtiment sis rue de la Mairie a été racheté par la commune fin 2018 afin d'y installer les services techniques, actuellement « logés » sous l'école.

Ce projet implique notamment d'y réaliser :

- L'isolation intérieure et extérieure
- Le remplacement des menuiseries (porte principale, fenêtres)
- La création d'un lieu de vie (sanitaires, douches, coin « cuisine »)
- Le raccordement du bâtiment à l'assainissement collectif
- La remise aux normes de l'électricité, eau ...
- Etc ...

Par ailleurs, le service Urba+ du Pays du Clermontois a confirmé, dans un mail du 15 novembre 2021, que ces travaux nécessitaient préalablement de déposer une demande de permis de construire avec recours obligatoire à un architecte (changement de destination et le pétitionnaire est une personne morale). Trois architectes ont donc été sollicités pour remettre leur proposition. Monsieur RUMEAU demande si la commune s'est renseignée auprès de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) à laquelle adhère déjà le Pays du Clermontois. Il lui est répondu que non parce que la commune n'avait pas connaissance de ce service mais que pour l'avenir des renseignements seraient pris.

Monsieur FLORENT tient, quant à lui, à rappeler que le bâtiment contient de l'amiante, qu'il faut le prendre en compte pour la phase des travaux et que cela va augmenter leur coût. Il lui est répondu que bien évidemment c'est une donnée connue qui sera prise en compte, en premier lieu par l'architecte à qui la mission sera confiée. D'ailleurs, un rapport amiante et plomb a été réalisé dans le cadre des travaux d'accessibilité à l'école et cela sera également le cas pour les travaux d'aménagement du bâtiment destiné à accueillir les services techniques.

Vu les offres reçues, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'Atelier d'Architecture représenté par Monsieur Philippe MILLE pour un montant de 17 830 € HT.

3/ CREATION D'UN PARKING A CÔTE DE L'EGLISE - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la vente du presbytère à Monsieur et Madame DUTORDOIR l'été dernier, la commune de Nointel a récupéré la parcelle cadastrée section D n°1112 et a pris contact avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section D n°323 afin de réaliser, impasse d'en Haut, un parking desservant l'église.

Il convient désormais de choisir le maître d'œuvre qui sera chargé :

- D'étudier la faisabilité du dossier et de le chiffrer, afin, notamment, de déposer des demandes de subvention
- De déposer la demande de permis d'aménager, préalable nécessaire puisque situé dans le périmètre d'un monument classé (église)
- De réaliser l'appel d'offres
- Et de suivre les travaux

Deux maîtres d'œuvre ont été sollicités pour remettre leur proposition.

Vu les offres reçues, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'opération à OISE VRD SERVICES pour un montant de 2 475,00 € HT en ce qui concerne la tranche ferme et au pourcentage de 5,5 % des travaux pour la tranche optionnelle.

4/ REALISATION DE TROTTOIRS RUE DE COURCELLES – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE :

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a instauré en 2013 une PVR (Participation Voirie et Réseaux), due par chaque propriétaire à la commune en cas de construction de maisons le long de la rue de Courcelles (délibération du Conseil municipal n°2013-056 du 10 décembre 2013). Deux maisons viennent d'être construites et d'autres pourraient suivre prochainement.

Il convient donc de choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de suivre l'aménagement de trottoirs, places de stationnement, arbres ..., dans un premier temps au niveau des deux maisons construites.

Deux maîtres d'œuvre ont été sollicités pour remettre leur proposition.

Vu les offres reçues, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'opération à OISE VRD SERVICES pour un montant de 5 995,00 € HT.

5/ REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE ET DANS LES LOGEMENTS SITUES AU-DESSUS DE L'ECOLE – CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'actuellement l'école (les deux bâtiments scolaires) et les logements situés au-dessus de ces bâtiments sont chauffés au fuel. Par ailleurs, le système a été ainsi fait qu'il est impossible de savoir quelle est la consommation de chaque logement et de l'école. Cela pose un problème d'ordre juridique (il faut rappeler que cela avait été conçu ainsi à l'origine car ces logements étaient destinés aux instituteurs).

Par ailleurs, le fuel est un combustible de plus en plus cher et dont l'avenir semble compromis (interdiction d'installer de nouvelles chaudières fuel à partir du 1^{er} juillet 2022 notamment).

C'est pour répondre à ces deux problématiques que Madame le Maire a pris contact avec Madame Anne PORQUEZ et Monsieur Arnaud LOPEZ (Pays du Clermontois) afin qu'ils nous aident à rechercher la meilleure solution et les possibilités de financement.

Ils proposent à la commune de contracter avec la société A.E.C., représenté par Monsieur Jean-Marc ROUX, dont les missions seraient les suivantes : une phase étude (avant-projet détaillé, dossier de consultation des entreprises, aide au contrat de travaux) et une phase travaux (visa des documents d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de chantier). Les honoraires s'élèvent à 6 900 € HT.

Monsieur FLORENT s'étonne du prix élevé de la prestation et propose de se mettre en relation avec un chauffagiste (comme par exemple l'établissement Legendre) qui pourrait, selon lui, réaliser une étude pour bien moins cher. Et il indique qu'il serait possible d'obtenir des aides de la part de l'ADEME.

A l'unanimité, le Conseil décide de sursoir à statuer sur la proposition de la société A.E.C. et des contacts seront pris avec un chauffagiste.

6/ AMENAGEMENT SECURITE RUE DE LA CROISSETTE, RUE DE LA GARE, RUE DE COURCELLES ET RUE DU BAS PARC (ENTRE LA SALLE ET LA RD931) :

Ce point entre dans le cadre de l'aménagement « sécurité routière » du village prévu en plusieurs étapes.

La première étape a été le passage de la commune, en fin d'année dernière, à 30km/h (hors route de la Jacquerie). Il est d'ailleurs précisé qu'un marquage au sol sera effectué quand la météo le permettra.

La deuxième étape proposée aujourd'hui est d'aménager des ralentisseurs rue de la Croisette, rue de la Gare, rue du Bas Parc (entre la salle Henri Sénéchal et la RD931), à l'image du ralentisseur déjà existant rue de la Mairie. Ainsi toutes les rues perpendiculaires à la route de la Jacquerie seraient équipées d'un ralentisseur avec pour objectif de faire diminuer la vitesse de circulation (et tenter de faire respecter les 30km/h) quand les véhicules entrent dans le centre du village. De la même manière, il est proposé d'installer un ralentisseur rue de Courcelles afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules arrivant de Catenoy.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR et une autre auprès du Département pour ce dossier, ainsi que pour la réfection de la ruelle des Ongres et de la partie de la rue du Saulon, dont la demande de subvention (au titre de la DETR) n'a pas eu de suite favorable en 2021.

Madame FRAISSE propose de modifier le sens du « stop » situé actuellement à l'entrée de la ruelle Boucher en le mettant rue de la Gare afin de casser la vitesse dans cette rue. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil municipal et le ralentisseur prévu rue de la Gare serait alors installé à l'entrée de la rue du Saulon, en remplacement des anciens coussins berlinois.

Suite à une question de Monsieur FLORENT sur le stationnement dans le village, il est proposé de réunir la commission « sécurité » afin de faire l'état des lieux de tous les points sensibles en matière de stationnement gênant. A la demande de Madame TRANNOY, un article sera réalisé à ce sujet dans un prochain « Nointel en bref », notamment pour rappeler que si le PLU prévoit deux places de stationnement par logement, c'est pour éviter que les véhicules ne stationnent dans la rue.

7/ AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DU SAULON-CAVEE DE BAILLEVAL (GESTION DES EAUX DE PLUIE) :

A la demande de la commune et du Pays du Clermontois, la COLAS a réalisé un devis pour le réaménagement du carrefour pour prendre en considération les écoulements des eaux de pluie venant de la Cavée de Bailleval qui inondent la rue du Saulon. Le devis s'élève à 16 854,90 € HT. Il prévoit le reprofilage de la chaussée (reprise de pente). Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental.

Par ailleurs, en vue d'un prochain Conseil municipal, il sera demandé, à titre informatif, une estimation pour le réaménagement complet (y compris enfouissement) de la rue du Saulon. Il est cependant précisé qu'au vu du grand nombre de projets déjà en cours, il sera très difficile, économiquement parlant, de prévoir ces travaux au cours de ce mandat.

8/ POINT SUR DIFFERENTS TRAVAUX :

- Accessibilité PMR de la Mairie et de l'école : L'appel d'offres vient d'être lancé. Les entreprises ont jusqu'au 04 mars 2022 pour remettre leur offre. Les travaux devront se dérouler durant les vacances scolaires d'été.
- Vidéoprotection : Le dossier d'appel d'offres est actuellement en cours de rédaction. Il devrait être publié la semaine prochaine. Monsieur RUMEAU indique par ailleurs que le

Conseil Régional a délibéré le 27 février 2022 et aide désormais les communes à s'équiper. La commune déposera donc un dossier au cas où la subvention au titre de la DETR ne devait pas être accordée.

- Remplacement de l'éclairage public : le remplacement a déjà été effectué sur une bonne partie de la commune. Cependant, ces travaux ne seront achevés qu'à la mi-mars.
- Vestiaires école : le plombier vient de finir les travaux (wc, douches).
- Toiture et gouttières école-église-services techniques-vestiaires foot : Monsieur REGNIER fait le point sur l'état de la toiture de l'école (au-dessus du logement situé au-dessus de la garderie). Des tuiles sont cassées, des fuites apparaissent. Il convient d'y réaliser des travaux. De même qu'à la toiture des anciens vestiaires du stade. Par ailleurs, les gouttières de l'église sont à récurer afin d'éviter que l'eau ne s'infilte à l'intérieur. Quatre devis ont été sollicités et le montant de l'ensemble des travaux s'élève à 21 076 € HT. Le Conseil municipal valide ces travaux d'entretien de bâtiments.

9/ VENTE DE L'ANCIEN CAMION :

Madame le Maire rappelle que la commune a acquis un nouveau camion-benne pour les services techniques de la commune et que se pose désormais le devenir de l'ancien camion (qui date de l'année 2000). France Utilitaires a proposé de le reprendre pour 1500 €. Il est proposé au Conseil municipal de le mettre en vente sous forme d'enchères cachées et que si le minimum proposé n'est pas atteint, alors de déclarer l'enchère infructueuse et de le céder à France Utilitaires. Messieurs RUMEAU et FLORENT préféreraient que ce soit vendu directement à France Utilitaires pour des questions de responsabilité en cas de vente à un particulier. Monsieur DECAUDAIN et Madame PATOU (pouvoir) s'abstiennent. A 10 voix pour, il est décidé de mettre en vente le camion selon la formule proposée par Madame le Maire (sous réserve que le contrôle technique à effectuer ne dépasse pas 100 euros).

10/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018-001 DU 06 FEVRIER 2018 RELATIVE AU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS) :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier la délibération de 2018 en réévaluant les montants maximums du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en fonction des catégories d'emploi (A, B, C). Actuellement, la délibération du 06/02/2018 prévoit un montant maximum de 1 000 € quelle que soit la catégorie d'emplois. La délibération soumise au vote du Conseil municipal prévoit de fixer le montant maximum à :

- 1 300 € pour la catégorie A
- 1 200 € pour la catégorie B
- 1 100 € pour la catégorie C

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 14 décembre 2021.

A 11 voix pour, 1 abstention (Monsieur RUMEAU) et 2 voix contre (Monsieur FLORENT et Madame TRANNOY, qui auraient souhaité que le maximum soit de 1300 € pour les agents de catégorie C – soit les plus bas traitements – et de 1100 € pour les agents de catégorie A), la modification proposée par Madame le Maire est adoptée.

Par ailleurs, Monsieur FLORENT propose à Madame le Maire de prendre en compte le contexte actuel et d'augmenter les primes et indemnités des agents. Madame le Maire entend

la proposition mais rappelle que la fixation du montant individuel des primes et indemnités de chaque agent relève du pouvoir discrétionnaire du Maire, dans la limite des seuils fixés par le Conseil municipal.

11/ ACHAT DE CAPTEURS CO2 POUR L'ECOLE :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition de capteurs de CO2 pour l'école de Nointel, la commune pouvant bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 50,00 € par capteur acheté (devis de 408,00 € pour 4 capteurs).

Monsieur THOMAZON propose d'équiper les classes de purificateurs d'air et non de capteurs de CO2. Cependant le devis s'élève alors à 2 656,08 € TTC, sans prise en charge de l'Etat.

A 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur THOMAZON), le Conseil municipal décide de faire l'acquisition de 4 capteurs de CO2.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR SCOLAIRE :

Madame le Maire soumet au Conseil municipal la demande formulée par le Lycée des Métiers de Breuil-le-Vert pour le financement d'un séjour scolaire pour lequel un enfant de Nointel est concerné.

A 8 voix pour, 2 abstentions et 4 contre, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € sur une dépense par élève de 207 €.

13/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Pays du Clermontois vient d'acter le début des travaux d'assainissement de la route de la Jacquerie pour le deuxième semestre 2022. Les travaux se feront en une seule tranche, avec le réseau d'assainissement qui passera au milieu de la voirie et non de chaque côté de la rue. Monsieur RUMEAU demande si l'on sait quand il sera possible pour les riverains de la rue de la Mairie de se raccorder au réseau. Madame le Maire n'a pas de réponse à ce jour.
- Une vente des anciennes lanternes de style déposées suite au remplacement de l'éclairage public ainsi que d'anciennes tables et chaises de l'école ou encore de livres de la bibliothèque sera organisée le week-end des 19-20 mars 2022.
- Une commission « achat de guirlandes de Noël », composée de Monsieur DECAUDAIN et Mesdames FRAISSE, MACUDZINSKI et DOMINGOS-FRERE, se réunira le 15 février 2022.
- Question de Monsieur THOMAZON : Qu'en est-il de l'abribus de la Route de la Jacquerie ? Réponse de Madame le Maire : Demande formulée en 2019 auprès du Conseil Départemental. Nous avons relancé en février 2021. Il nous a été répondu par mail le 11 mai 2021 : « *Nous ne sommes toujours pas en mesure de satisfaire votre demande. Comme je vous l'indiquai dans notre courrier en date du 26 février 2019, je ne vous manquerai pas de vous tenir informé lorsqu'un abri sera rendu disponible ou lors de la mise en place d'un nouveau contingent de ces équipements* ».
- Questions de Monsieur FLORENT :

- Planification et absentéisme au conseil municipal. Nous avons convenu, en début de mandat, avec l'ensemble du Conseil municipal de privilégier les jeudis comme jour de réunion du conseil. Ce qui a permis à la plupart des conseillers de réserver les jeudis dans les agendas parfois difficiles à gérer entre les obligations familiales, les exigences professionnelles, les activités sportives, culturelles et associatives. Serait-il possible de revenir à une planification le jeudi, voire si cela est impossible, à nous questionner lors d'un changement de jour de réunion ? Réponse de Madame le Maire : Le jeudi reste en effet le jour privilégié par tout le monde. Depuis le début du mandat, 7 réunions du Conseil (dont celui de ce soir) se sont tenues un jeudi, 4 un lundi (dont le Conseil d'installation du 25 mai 2020) et 2 un mardi. Il est vrai que 4 des 8 réunions de l'année 2021 ne se sont pas tenues un jeudi, mais cela est dû à l'agenda du Pays du Clermontois qui privilégie également le jeudi pour tenir son Conseil Communautaire ou certaines de ses commissions. Par ailleurs, le Secrétaire de Mairie envoie longtemps à l'avance les dates de réunion afin que chacun puisse prendre ses dispositions.
- Situation de notre école. Les évolutions du protocole sanitaire ont fortement dégradé le fonctionnement des écoles sur le territoire national. Qu'en est-il de l'école de notre commune ? A-t-on également une dégradation des conditions de travail. A-t-on une dégradation de l'ambiance de travail pour nos agents ? Réponse de Monsieur DECAUDAIN : Depuis la reprise de l'école début janvier, 32 cas positifs ont été déclarés à l'école dont un enseignant. Les différents protocoles mis en place par l'Education Nationale sont contraignants à la fois pour les enseignants, les parents, les enfants, le personnel communal. Pour les agents communaux, cela a conduit à une surcharge de travail (désinfection supplémentaire, transfert des élèves de l'école à la salle Henri Sénéchal pour la cantine le midi, etc ...), d'autant que le service de remplacement doit faire face à un afflux de demande et qu'il est donc de moins en moins possible de faire remplacer un agent absent.
- Demande de Mesdames FRAISSE, GALHARAGUE et TRANNOY d'ajouter une discussion sur la « commission livres ». Madame TRANNOY fait le compte-rendu d'une réunion organisée le mercredi 26 janvier 2022. Il a été décidé que dorénavant toute réunion relative à ce sujet intégrerait automatiquement les deux bibliothécaires. Un nouveau tri sera à refaire. Certains livres seront donnés, d'autres vendus. Les deux bibliothécaires tiendront notamment un stand à la brocante du 03 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Nointel, le 08 février 2022
Le Maire,
Hélène DUFRANNE